FICHE 06/

La domination des multinationales sur l'économie française

Les firmes multinationales :

emploient 42 %
des salarié·es en France

représentent moins de
1 %
des entreprises en France

et représentent 55 % de la valeur ajoutée totale produite par an

Source : Insee, « Les entreprises en France », édition 2023.
Champs : Secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Près d'un·e salarié·e du privé sur deux travaille dans une multinationale

En France, près de la moitié des salarié·es sont employé·es par une multinationale. Les effets de cette organisation sont nombreux : centralisation du pouvoir et des moyens financiers loin du terrain, éloignement des salarié·es des lieux où se prennent réellement les décisions, soit dans un autre pays, soit dans une autre entité du groupe. De ce fait, il est particulièrement difficile d'obtenir des informations et de négocier, notamment le partage de la valeur ajoutée.

Pressuriser les sous-traitants pour extraire plus de valeur

Pour fonctionner, les multinationales s'appuient sur des plus petites entreprises, sous-traitants ou fournisseurs. Mais puisqu'elles sont plus petites, le rapport de force est clairement favorable à la multinationale donneuse d'ordre, qui profite de sa position pour mettre en concurrence les sous-traitants, tirer les prix vers le bas et extraire un maximum de valeur sur leur dos. Ce faisant, elles influent non seulement sur les conditions de rémunérations des sous-traitants, qui manquent souvent de marge de manœuvre, mais aussi sur leurs conditions de travail et de sécurité.

Se coordonner pour mieux contrôler

La difficulté est de taille : comment contrôler une entreprise qui s'étend par-delà les frontières et qui choisit ses pays d'implantation en fonction de la législation locale qui lui est la plus profitable ? La réponse est dans la coordination, la planification et l'établissement d'une réglementation commune en matière de responsabilité des donneurs d'ordres, et de partage de la valeur. Elle est également dans la construction du rapport de force aidé en cela par les organisations syndicales internationales comme la Confédération européenne des syndicats (CES) et la Confédération syndicale internationale (CSI).